

Foyer Rural du Morne Acajou

François

Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire

Samedi 22 juin 2019

A 16 h au siège

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, les assemblées générales ordinaire et extraordinaire se dérouleront une heure après l'horaire prévu, quel que soit le nombre de membres présents.